

1-855-626-0002

https://orientationontario.ca

Orientation to Ontario

MAUVAIS TRAITEMENTS À L'ÉGARD **DES PERSONNES ÂGÉES**

Les personnes âgées dépendent souvent des membres de leur famille ou d'un fournisseur de soins. On parle de mauvais traitements lorsqu'une personne âgée est mal traitée ou négligée par un proche. Les personnes âgées peuvent être maltraitées par des gens qui font partie ou non de leur famille. Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées comprennent la violence physique, psychologique et sexuelle, l'exploitation financière et la négligence.

La violence physique comprend tout acte qui cause du tort ou de la douleur :

- Fait de gifler, de frapper, de pousser, de secouer ou de bousculer, et utilisation de moyens de contention.
- Contraintes physiques inutiles.
- Privation de médicaments ou surmédication.
- Privation de nourriture ou défaut de fournir une alimentation adéquate.
- Alimentation ou médication forcées.

La violence morale ou psychologique comprend de nombreux types de comportements:

- User de menaces ou faire peur aux fins de manipulation.
- Empêcher quelqu'un de voir ses amis

ou sa famille.

- Ne pas laisser une personne prendre des décisions ou la traiter comme une enfant.
- Menacer d'expulser quelqu'un ou de l'envoyer vivre dans un centre d'hébergement.
- Manipuler quelqu'un qui perd la mémoire ou est atteint de démence.

L'abus sexuel est aussi un type de mauvais traitement des personnes âgées. L'abus sexuel englobe tout type d'avances ou de comportement à caractère sexuel non désirés. Les personnes âgées en centre d'hébergement ne peuvent pas donner leur consentement légal à une activité sexuelle avec les travailleurs du centre.

Exploitation financière - L'exploitation financière est l'une des formes de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées les plus courantes et peut se manifester par différents gestes ou comportements :

- Empêcher une personne âgée de contrôler elle-même son argent.
- Manipuler une personne âgée pour qu'elle vous donne de l'argent.
- Vendre les affaires d'une personne âgée sans sa permission.
- Retenir ou utiliser à mauvais escient

Financé par/Funded by:





des fonds que vous gérez pour une personne âgée.

- Forcer quelqu'un à modifier son testament par la menace ou l'intimidation.
- Forger des documents au nom de quelqu'un d'autre.

La négligence est une forme courante de mauvais traitement des personnes âgées et implique des actes de violence physique et psychologique. Lorsqu'un fournisseur de soins ne répond pas aux besoins physiques, médicaux ou affectifs d'une personne âgée, il commet de la maltraitance.

Puisque les personnes âgées dépendent de leur famille et des fournisseurs de soins, ils ont souvent peur de signaler les mauvais traitements.

DEMANDE D'AIDE

Les personnes âgées victimes de mauvais traitements peuvent appeler la Ligne d'assistance aux personnes âgées au 1 866 299-1011 pour obtenir de l'aide.

Si vous soupçonnez que quelqu'un maltraite une personne âgée, vous pouvez faire un signalement à la police. La police enquêtera et offrira de l'aide à la victime. Cependant, comme les victimes de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées sont des adultes, elles peuvent refuser de recevoir de l'aide.

Le signalement des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées N'est PAS obligatoire selon la loi, à moins que la victime ne vive dans un centre d'hébergement ou un autre établissement de soins de santé.



